

Séance du Conseil Municipal du 22 Octobre 2009

Nombre de membres - en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 11

Date de convocation: 19.10.2009
Date d'affichage: 19.10.2009

Etaient présents: P.RICHOMME, P.COLLARD, D.BARBIER, F.GIANONCELLI, F.LEJEUNE-BOEVER, C.PONGNOT, F.GALIMAND, A.MASSARD, V.FOUCHART et J.LEJEUNE

Etait excusée : C.LARGE représentée par F.GIANONCELLI

Mme Véronique FOUCHART a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2009-31 : Elections des délégués de la commune auprès du P.N.R.:

Suite aux nouveaux statuts du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims arrêté par le Préfet en date du 8 Juin 2009 et une première élection intervenue avant cette date, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la réélection de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant représentant la commune au sein du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Election du délégué titulaire :

Premier tour

nombre de bulletins : 11
bulletins litigieux à déduire : 0
nombre de suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

a obtenu Mme Francine GALIMAND onze voix : 11

Mme Francine GALIMAND a été proclamée élue, car ayant obtenu la majorité absolue

Election du délégué suppléant :

Premier tour

nombre de bulletins : 11
bulletins litigieux à déduire : 0
nombre de suffrages exprimés : 11
majorité absolue : 6

a obtenu M. David BARBIER onze voix : 11

M. David BARBIER a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2009-32 : Droit de préemption n°2009-03

Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de Maître Laetitia CONREUR-HERRMANN, Notaire à Avenay Val d'Or, une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme, concernant un immeuble sis à Tauxières-Mutry, cadastrés section AC n°64 de 8,37 ares et ACn°65 de 7,36 ares appartenant à M.Alain BEJOT domicilié à MEUDON 27 rue des Marais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Questions diverses :

Délibération n°2009-33 : Etude de l'hydraulique du village :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il serait souhaitable d'envisager une étude concernant l'hydraulique du village afin de drainer les eaux qui viennent des vignes et ainsi de protéger le village des inondations en cas de fortes pluies.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire des demandes de subventions pour les études préalables à l'hydraulique et à signer les documents y afférant.

Problème des chiens :

Suite au courrier de M. le Maire concernant les chiens de M. Arnould et Melle ROSA, M. RICHOMME fait part aux membres du conseil qu'il a eu une conversation avec ces personnes. Il précise qu'ils font preuve de responsabilité et mettent tout en œuvre pour la sécurité d'autrui vis-à-vis de leurs chiens.

Ponts :

Les différents ponts du village sont en cours de nettoyage et de réfection.

Internet :

Pour mettre à jour plus régulièrement le site internet de la commune, M. MASSARD et Virginie auront accès à la base de données afin d'effectuer ces manipulations.